

ADMINISTRATION :  
**Imprimerie F. RUEDI**  
 Lausanne  
 3, Jumelles — Tél. 12-44

ABONNEMENTS :  
 Suisse, 4 fr. par an ; autres  
 pays, 6 fr. par an.  
 10 centimes le numéro.

# La Voix de l'Humanité

Organe de la « Ligue pour la défense de l'Humanité  
 et pour l'organisation de son progrès »

Les membres de la Ligue pour la défense de l'Humanité fixent de leur propre gré le montant de leur cotisation.

Compte de chèques postaux : III. 496.

Envoi gratuit des statuts de la ligue et de numéros spécimens de tous ses organes. S'adresser au secrétariat, Lausanne, 3 Jumelles.

Comité suisse de la Ligue : D<sup>r</sup> AUG. FOREL ; Albert LOCHER, G. MÜLLER, conseillers nationaux ; A. SUTER, anc. prés. du Conseil communal de Lausanne ; D<sup>r</sup> TSCHUMI, président du gouvernement bernois ; D<sup>r</sup> MOSER, conseiller d'Etat, Berne ; D<sup>r</sup> R. BRODA ; A. SESSLER (Berne), D<sup>r</sup> A. HUBER (Bâle), anc. présidents de tribunaux ; D<sup>r</sup> A. de QUERVAIN, professeur à l'Université de Zurich ; F. RUEDI, ancien député du Grand Conseil vaudois, Lausanne ; E. RAPIN, pasteur, président honoraire de la Société vaudoise de la paix ; E. PEYTRÉQUIN, vice-président du Conseil communal de Lausanne ; H. HODLER, directeur du journal « Esperanto », Genève, etc.

Comité de patronage international : Jean LONGUET, député de la Seine ; Lucien LE FOYER, anc. député de la Seine ; Gustave HUBBARD, anc. député de Seine-et-Oise ; Ramsay MACDONALD, de la Chambre des Communes ; Lino FERRIANI, procureur-général honoraire, Côme ; W. FÖRSTER, président du Bureau international des poids et mesures ; Dr. N. af URSIN, anc. vice-président de la Diète finlandaise ; Sir Robert STOUT, anc. premier ministre de la Nouvelle-Zélande, etc.

Président de la Ligue : D<sup>r</sup> R. BRODA, directeur des « Documents du Progrès ».

Prière d'envoyer à M. Fr. Ruedi, membre du Comité suisse, Lausanne, Jumelles 3, tout ce qui concerne la rédaction de la « Voix de l'Humanité ».

Nos appels à la conscience de chaque nation se publiant en sa langue, nous prions nos lecteurs de consulter les autres organes de notre Ligue pour se rendre compte de son but impartial.

## Pour la paix durable

(Fin des réponses<sup>1)</sup>)

### Réponse de M. Adolphe Ferrière

Docteur en sociologie,  
 auteur de *La loi du Progrès en biologie et en sociologie* et de *Ma Patrie l'Europe* (à paraître).

L'enjeu principal de la guerre n'est pas la paix, mais la justice. La paix n'est désirable que comme moyen de tendre à plus de justice. L'ordre basé sur le droit — pour autant que le droit est l'organe de la justice — n'est désirable que s'il est proposé et non imposé. La justice suppose la volonté de justice, comme la puissance suppose la volonté de puissance. Le jour où les Etats voudront en commun l'ordre et la justice, le jour où ils créeront un pouvoir exécutif commun et une loi à laquelle ils consentiront à se soumettre au point de sacrifier, s'il le faut, leurs intérêts particuliers au profit de l'intérêt commun, la paix durable sera instaurée. Pas avant. Quant à la question de l'abandon des conquêtes, elle est secondaire, parce que subordonnée à ce principe plus juste : que les peuples soient libres de se rattacher à l'Etat de leur choix.

J'accepterai la conclusion immédiate de la paix lorsque tous les belligérants auront accepté ce programme et auront admis le principe de la liberté des peuples de disposer d'eux-mêmes dans les limites de la justice humaine.

Malheur à qui prônerait une paix autre que celle-là ! Les compromis et le mercantilisme ont conduit le monde aux abîmes : ils l'y ramèneraient infailliblement tôt ou tard.

### Réponse de M. Joseph G. Alexander

Tunbridge Wells, Angleterre.

En réponse à votre question, je suis certainement d'avis que la création de garanties efficaces pour une paix durable dans l'avenir est infiniment désirable et serait la plus belle compensation qu'on puisse imaginer pour les pertes terribles occasionnées par la guerre actuelle. Mais je ne crois pas possible la création de garanties matérielles absolues dans cette matière. Tout dépend, au fond, de la bonne volonté des nations et de ceux qui les gouvernent. Il faut espérer, et je le crois, que les expériences douloureuses par lesquelles nous passons contribueront puissamment à faire comprendre aux peuples que leur sécurité dépend, non pas de leurs armements, mais de leurs dispositions mutuelles. Les armements, nous en avons la preuve éclatante dans la lutte actuelle, ne font que développer et stimuler les suspicions. Plus ils semblent prépondérants, plus on est tenté de s'en servir.

<sup>1)</sup> Voir dans notre numéro du 29 décembre, les réponses de : MM. Gustave Hubbard, ancien député, Paris. — Estlin Carpenter, professeur à l'Université d'Oxford (Angleterre). — Lino Ferriani, anc. procureur général d'Italie. — Ed. Quartier-La Tente, conseiller d'Etat, Neuchâtel. — Förster, ancien professeur à l'Université de Berlin, président du Bureau international des poids et mesures. — Desdevises du Dezert, professeur à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand. — Ramsay Macdonald, membre de la Chambre des Communes, Londres. — Achille Loria, professeur à l'Université de Turin. — Dr A. Forel. — Frédéric Baier, ancien membre du Parlement danois.

Il va de soi que ces thèses diffèrent entre elles et ne sont pas identiques avec notre propre point de vue ; chaque auteur garde la responsabilité exclusive de son opinion.

La Rédaction de la « Voix de l'Humanité ».

Si donc, par « l'établissement d'un pouvoir exécutif international disposant de moyens suffisants pour briser toute tentative d'agression nouvelle » on veut dire un pouvoir disposant d'une force armée prépondérante, je crois qu'on ferait fausse route en cherchant par ce moyen la paix durable que nous préconisons tous. La paix durable ne peut être basée, selon ma conviction profonde, que sur la justice. La reconnaissance des droits des Nationalités à une pleine autonomie, la liberté du commerce, doivent être les fondements de cette paix. Pour garantir ces droits et cette liberté il faudra : 1° établir comme institution régulière la Conférence de La Haye, avec des pouvoirs étendus, pour discuter et régler toutes les questions susceptibles de troubler les relations internationales. 2° Le tribunal de La Haye doit devenir une Cour permanente pour le règlement de tous les différends internationaux d'ordre juridique. 3° Un Conseil de conciliation doit être institué pour examiner et donner son avis sur les différends qui ne sont pas susceptibles d'une décision légale. Cette Cour et ce Conseil doivent être accessibles à tous les Etats. A tout Etat qui prendrait les armes en refusant d'y avoir recours, d'en attendre la décision ou de s'y conformer, les autres Etats devraient refuser tout emprunt d'argent et toute exportation de munitions de guerre et du matériel nécessaire pour en fabriquer. Cette sanction pacifique, tendant à priver l'Etat récalcitrant de ses moyens d'agression, me paraît être la seule garantie matérielle qui puisse être efficace et universellement applicable.

La force armée ne peut être un vrai remède contre l'agression. Elle ne distingue pas entre les auteurs coupables de cette agression et les masses innocentes que ceux-ci font croire à la nécessité d'une guerre soi-disant défensive. Les menaces de guerre ne réussiront pas plus à l'avenir qu'elles ne l'ont fait par le passé, à prévenir la guerre. Du reste, un pouvoir exécutif disposant de puissants moyens de coercition serait probablement l'objet de toutes sortes d'intrigues de la part des puissances désireuses de s'en servir pour leurs ambitions personnelles ou nationales. Comme cela s'est vu dans l'histoire de la Diète de la Confédération Germanique. Qui pourrait en garantir l'impartialité ? Si cette force devait vraiment mettre fin à la guerre, est-ce que les professionnels du militarisme, qui sont cependant nécessaires à une armée effective, consentiraient à passer leur vie à apprendre un métier qu'ils ne devraient jamais

exercer. Je crois qu'il serait beaucoup plus pratique de profiter du délabrement qui suivra infailliblement la fin des hostilités pour entrer résolument dans la voie du désarmement progressif et simultané.

### Réponse du Dr P. J. Popoff, New-York

Certes, des garanties efficaces pour une paix durable dans l'avenir constituent l'enjeu principal de la guerre actuelle, mais pas unique, car il faut l'admettre en toute sincérité que le monde actuel n'est pas encore dirigé par les principes chrétiens qui sont l'amour des prochains et même des ennemis, et le pardon de toutes les offenses, mais plutôt par le principe ancien, le *lex talionis*, qui exige que tout crime, soit individuel, soit collectif — et la guerre est un crime collectif — doit être puni. « Tous ceux qui prendront l'épée périront par l'épée. » Tels sont les sentiments universels d'aujourd'hui même. Donc on ne peut pas écarter l'élément de punition des buts des Alliés et des neutres aussi. Tel est encore l'ordre moral de notre temps. Certes, une punition des pouvoirs centraux peut être identifiée avec des garanties pour une paix durable dans l'avenir, — telle est la pratique des diplomates.

Les garanties les plus efficaces pourraient être réalisées par la création d'un ordre nouveau basé sur l'établissement d'un pouvoir exécutif international unissant tous les Alliés et tous les Etats neutres, qui disposerait de moyens suffisants pour briser toutes tentatives d'agression nouvelle. Les pouvoirs centraux pourraient se joindre ensuite à cette Ligue des Etats pour préserver la paix internationale. La guerre actuelle a démontré que les Etats soi-disant neutres sont neutres seulement nominalement, et cela ne peut pas être autrement ; par la suite, il faudrait en finir avec ce terme désormais vide, illusoire et dangereux. L'arbitrage de tous les différends internationaux — ceux de l'honneur y inclus — doit être reconnu obligatoire pour tous les Etats.

### Réponse de M. Augustin Hamon

professeur au Collège libre des sciences sociales, Paris.

I

Vous demandez :

« Etes-vous d'avis que des garanties efficaces pour une paix durable dans l'avenir constituent l'enjeu principal de la guerre actuelle ? »

Certainement, je suis de cet avis. D'après mes observations et mes renseignements je suis certain que la majorité des citoyens et citoyennes français et britanniques, — qu'ils soient civils ou soldats et quelles que soient leurs classes sociales, — ne veulent continuer la guerre, jusqu'à ce que l'Allemagne s'avoue vaincue, que parce qu'ils ont la ferme conviction que c'est seulement ainsi que cette guerre mondiale peut se terminer par une paix durable et être la dernière des guerres. Ce que

tout le monde en France et en Grande-Bretagne demande et veut: c'est que la tuerie actuelle ne puisse plus recommencer.

De cette volonté des peuples d'occident, il ressort donc que l'enjeu principal de la guerre actuelle est constitué par les garanties efficaces d'une paix durable.

Seulement quelles sont ces garanties?

## II

Vous demandez:

«Croyez-vous que ces garanties pourraient être réalisées par la création d'un ordre nouveau basé sur le droit et surtout par l'établissement d'un pouvoir exécutif international disposant de moyens suffisants pour briser toute tentative d'agression nouvelle?»

J'ai traité ce sujet si vital en trois de mes conférences sur «Les Leçons de la Guerre mondiale» que j'ai faites en 1915-1916 à Birkbeck College (University of London)<sup>1)</sup>. Et j'ai montré que ce qui importe ce n'est pas «d'avoir un pouvoir exécutif disposant de moyens suffisants pour briser toute tentative d'agression nouvelle», c'est de faire disparaître les possibilités de tentative d'agression nouvelle. Cette disparition ne peut être que si les peuples ont eux-mêmes leur propre direction; si librement ils décident eux-mêmes de la façon dont ils se gouverneront et s'administreront. C'est la liberté des nations, des groupes nationaux d'humains qui est la base de la tranquillité future du monde, tout comme la liberté des individus est la base de la tranquillité intérieure des nations. Il faut laisser à chacun le soin de se diriger lui-même. Les humains ne sont pas des bêtes de troupeau ayant besoin de bergers et de chiens. Quand ils acceptent de l'être, alors les chiens et les bergers les mènent à la tuerie comme maintenant, car il est certain que plus de 90% de la population des belligérants actuels ne voulait pas la guerre en juillet 1914.

Les garanties d'une paix durable sont donc que chaque groupe national — Polonais, Tchèque, Slovaque, Yougo-slave, Transylvain, Roumain, Bulgare, Italien du Trentin, Alsacien et Lorrain, Danois du Sleswig-Holstein, Hongrois, Allemand d'Autriche, Ruthène, Lithuanien, Arménien, Serbe, Grec, Belge — soit son propre maître. Il faut qu'à la fin de la tuerie, chaque collectivité nationale soit consultée pour savoir comment elle veut se gouverner, avec qui elle veut se fédérer pour vivre libre, autonome, en garantissant la liberté et les droits des minorités, dans son sein. Il ne faut pas que la Grande-Bretagne, la France, la Russie, l'Italie octroyent une autonomie avec des liens plus ou moins dorés, et des rois plus ou moins inféodés à une grande puissance. Si cela se fait ainsi les conditions d'injustice subsisteront, les peuples vivront avec le désir de les faire disparaître et des agressions nouvelles seront inéluctables. Il faut organiser l'Europe sur des bases de justice, telles qu'aucun peuple ne veuille se battre et attaquer son voisin. Ces bases de justice ne peuvent être obtenues qu'en consultant les peuples eux-mêmes. Si on veut une paix durable, il ne faut plus qu'il y ait d'ennemis. Et pour qu'il n'y ait plus d'ennemis, il ne faut plus qu'il y ait de maître, car:

«Notre ennemi, c'est notre maître  
Je vous le dis en bon français.»

(La Fontaine.)

Donc la première chose à faire c'est de laisser les peuples décider de leur propre sort.

La deuxième chose c'est de limer les dents, d'arracher la poche à venin que possède tout conquérant — individu ou collectivité. — Une agression ou une conquête ne se font qu'avec l'aide d'armements et d'armées. Il faut donc supprimer les armées et les armes. Si les occidentaux vain-

<sup>1)</sup> Elles sont parues en espagnol sous le titre «Leciones de la Guerra Mundial», Casa Editorial Prometeo, Valencia, Novembre 1916, 2 pesetas.

queurs veulent cette suppression, ils peuvent l'imposer. Mais il ne faut pas l'imposer aux vaincus et laisser les vainqueurs armés, car ce serait une injustice qui germerait et donnerait une moisson guerrière. *Il faut que toutes les nations désarment et sur terre et sur mer.*

Je crois d'ailleurs que la ruine économique des nations européennes sera telle que ce désarmement va être inévitable. Il sera impossible aux nations de réparer leurs ruines, de payer leurs dettes, d'entretenir les veuves, les orphelins, les estropiés, et en même temps d'avoir une armée et une flotte de guerre.

Il faut donc licencier les armées et cesser la fabrication des armes. Il faut interdire la fabrication des canons, des fusils, des mitrailleuses, des explosifs de guerre, etc., dans tous les pays du monde. Et je ne doute point que les Etats-Unis d'Amérique n'accèdent à cette interdiction.

C'est alors seulement que devient utile et indispensable un pouvoir exécutif international, une sorte de conseil amphictyonique des nations qui agirait comme arbitre en cas de différends entre nations, ou simplement veillerait à l'arbitrage de ces différends par des arbitres ou juges élus par les nations fédérées. Ce conseil amphictyonique veillerait à l'exécution des conventions internationales et il aurait à sa disposition une police internationale chargée d'empêcher l'industrie des armes et des munitions de renaître. Il est inutile d'avoir une armée policière pour faire exécuter les sentences des juges-arbitres à propos de différends entre nations. Une armée serait coûteuse et riche en inconvénients, car elle serait formée de professionnels qui pourraient avoir l'idée de se transformer en prétoires et vouloir devenir des conquérants. Une arme plus puissante que les armées et les canons, c'est l'excommunication, l'expulsion de la communauté des nations, obligée de vivre isolée, elle verrait la ruine économique arriver vite et, par suite, elle comprendrait que son intérêt est d'accomplir volontairement les conventions avec les autres nations qu'elle a librement acceptées.

Pour me résumer je dirai:

Les peuples d'occident ne continuent la guerre actuelle que parce qu'ils veulent des garanties d'une paix durable. Ils n'ont pas confiance dans les promesses et signatures du gouvernement allemand et, par suite, ils veulent imposer ces garanties au gouvernement allemand.

Ces garanties doivent être:

Consultations des nationalités sur leur propre destin, qu'elles doivent décider souverainement.

Désarmement général sur terre et sur mer. Suppression des armes et des usines d'armements. Création d'un conseil amphictyonique, pouvoir exécutif avec un tribunal international des nations et une police internationale.

### L'Union mondiale pour la défense du Droit

Il n'y a pas longtemps que cette idée paraissait encore utopique à des gens avisés. Maintenant que c'est un lieu commun, on ne parle que de cela. C'est qu'elle a été adoptée par les deux concurrents à la présidence des Etats-Unis dans leurs discours électoraux<sup>1)</sup>, que Lord Grey l'a déclaré être le but de la politique de la Grande-Bretagne et que Bethmann-Hollweg l'accepte comme base de pourparlers. Avec des restrictions, c'est vrai, mais il l'admet comme principe des relations internationales de l'avenir.

On doute de la sincérité des hommes d'Etat, qu'on les mette à l'épreuve.

<sup>1)</sup> Et dans la note récente du président Wilson.

N. d. l. réd.

Que la Suisse, ce modèle de l'Europe future, en prenne l'initiative. Qu'elle insiste sur la convocation, sans délai, de cette conférence des Neutres, pour accomplir la tâche indiquée par Lord Grey. Ce n'est qu'ainsi qu'on pourrait entamer la discussion sur cette organisation future, dont les bases ont été formulées par la «Ligue pour renforcer la Paix», préconisée par l'ex-président Taft.

Le moment est propice, il faut agir. Pendant la saison d'hiver la situation militaire ne peut guère changer foncièrement. Il faut élaborer le plan de l'organisation internationale avant le commencement des grandes opérations militaires. Cela n'empêche pas la continuation des hostilités, si les grandes puissances ne préfèrent pas d'entrer en pourparlers sur les conditions définitives d'une paix durable. Si la constitution de l'Union pour la défense du Droit était élaborée, ce serait elle qui servirait de garantie pour la sécurité des Etats, une sécurité préférable à l'épuisement complet de l'adversaire et surtout — exigeant moins de victimes. Cette Ligue disposerait des forces collectives, économiques et militaires de tous les Etats désireux de se prémunir contre les actes hostiles de la part des autres, et résolu de ne pas en commettre soi-même. C'est le programme Taft.

Pour ceux de nos lecteurs qui n'ont pas suivi de près le mouvement du pacifisme pratique en Amérique, nous en rappelons les 4 points uniques.

Les Etats désireux de maintenir et de développer le droit international s'obligent: 1° De soumettre leurs différends d'ordre judiciaire à la décision d'un Tribunal international, et leurs différends d'intérêts au jugement d'un Conseil de conciliation. 2° Ils s'obligent de ne pas recourir aux armes, ni à des procédés hostiles, avant d'avoir attendu la décision du Tribunal, ou le jugement du Conseil de conciliation, selon le cas. 3° Ils s'engagent d'user conjointement avec tous les autres Etats de l'Union, de toutes leurs forces économiques et militaires, contre celui des Etats qui aurait violé les articles 1 ou 2. 4° Des conférences seront réunies périodiquement pour l'élaboration et la codification du Droit international. Les décisions de ces conférences seront considérées comme faisant partie intégrale du Droit international, sauf les réserves faites dans un certain délai par un des Etats contractants.

Certes, il y a des lacunes importantes dans cette ébauche, mais c'est un point de départ de simplicité classique.

C. D.

Nous recevons la lettre suivante:

Monsieur le Rédacteur,

Veillez avoir l'extrême obligeance de publier dans votre honorable journal l'article ci-dessous:

Réponse amicale à M. Hodler de Genève.

Projet de constitution d'une Société anonyme par actions pour le «Rapprochement des peuples».

Exposé des motifs: Pour progresser, l'idée d'une paix durable doit gagner sa vie par les deux moyens rémunérateurs suivants:

1° Par le théâtre; 2° par le cinématographe, qui la vulgariserait sur toute la terre.

Cette affaire, bien menée, produirait de brillants bénéfices aux mécènes, bailleurs de fonds, Carnegie et consorts.

Quelles sont les personnes, soit en Suisse, soit à l'étranger, disposées à faire partie d'un comité d'initiative pour fonder cette œuvre humanitaire sur des bases financières solides et de tout repos et préparer le futur bonheur des peuples.

Prière de s'adresser au soussigné:

ED. GUINAND, architecte,  
trésorier de la Société vaudoise de la Paix,  
Longeraie 2 (à titre individuel)  
Lausanne (Suisse).

Avec tous mes remerciements anticipés, bien à vous, Monsieur le Rédacteur,

ED. GUINAND, arch.-entr.-gérant.

Editeur responsable et imprimeur: Fr. Ruedi.